

**Parmi les 2 012 Bonnes raisons de participer au Montluçon 2012 ! . . .**  
**Le samedi 17 mars se tiendront en plus de la SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES :**  
**Les « Expositions Nationales d'Élevage » des Clubs de race : CHIENS NORDIQUES, SPANIELS, BOBTAIL, GRIFFONS BELGES-BRABANCONS, RACES TIBETAINES et BERGER D'ANATOLIE.**  
**Les « Expositions Régionales d'Élevage » des Clubs de race : CAMILA et YORKSHIRE**  
**Le dimanche 18 mars CACS et CACIB et concours « Jeunes Présentateurs »**  
**21<sup>e</sup> année de la race invitée : L' AKITA AMERICAIN vient « gratis »**  
**Meilleurs vœux pour 2012 et à bientôt en Bourbonnais .** **Christian Eymar-Dauphin**

**Secrétariat de l'Exposition :**  
**Madame Eymar-Dauphin**  
**Les Oyats**  
**Saint-Pourçain sur Besbre**  
**03290**  
**Dompierre Sur Besbre**  
**Tél : 04.70.42.21.92**  
**eymar-dauphin@wanadoo.fr**

**EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES**  
**AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. et du C.A.C.I.B. (à conserver par l'exposant)**  
**L'exposition se tiendra à MONTLUÇON (Allier) Parc des Expositions , rue Eugène Sue .**

**Office tourisme 04.70.05.11.44**  
**Site internet : montlucontourisme.com**

**ARRIVEE et JUGEMENT –**  
 L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7 h30. Les jugements commenceront à 8h30.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS –** Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine du Bourbonnais par chèque bancaire ou mandat.  
 Aucun remboursement ne sera effectué après l'impression de catalogue

**LOGEMENT –** Un certain nombre de cage sera mis à disposition. Tapis et couvertures sont admis.  
**TOILETTAGE –** les chiens doivent arriver toilettés à l'exposition. Seul le « coup de brosse » de finition est accepté, tout produit permettant de modifier couleur ou texture naturelles du poil est interdit à l'exposition.  
**SORTIE DES CHIENS –** libre à partir de 14 heures 30.

**Coupes et trophées devront être enlevés avant la fin de l'Exposition , ils ne seront pas envoyés.**

**SERVICE VÉTÉRINAIRE –** Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : Des chiens non tatoués (même ceux venant de l'étranger) ou dont la tatouage est illisible , des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau , des chiens aveugles ou estropiés , des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations , des chiennes visiblement pleines, en lactation ou accompagnées de leurs petits.

**REFUS OU EXCLUSIONS –**  
**Des engagements :** la société se réserve le droit de refuser tous engagements quelle croit ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.  
**Des chiens :** (à leur entrée ou en cours d'exposition) : Ceux refusés par le service vétérinaire . Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés . Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés . Ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite .

La décision du service vétérinaires est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**JUGEMENTS –** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring .  
 Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés .  
 Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge .  
 En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite .

**ANNULATION –** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, la société organisatrice devant couvrir les frais d'organisation

**C.A.C.S. –** Le C.A.C.S ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> « Excellent » en classe intermédiaire, ouverte ou travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS, d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>ème</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la RCACS , celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ou s'il a déjà le titre de Champion National de Standard. Les C.A.C.S ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C

**ENGAGEMENTS –** Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines .  
 Sont admis à l'exposition tous les chiens des races reconnues figurant aux classifications établies par la F.C.I.

**C.A.C.I.B. –** Le C.A.C.I.B ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> « Excellent » en classe champion ou s'étant vu attribué le C.A.C.S . Les juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu .

**Seront refusés :**  
 les inscriptions parvenues après la date des engagements , les engagements « au poteau » le jour de l'exposition , toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition , exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation .  
 L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdite . En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

**RECLAMATIONS –** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivé et être accompagnées d'une caution de 100€, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

**SANCTIONS –** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées .  
 les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur , ceux qui auront fait une fausse déclaration , ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci , ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice , ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplace un chien engagé par un autre , ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

**VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :**  
**CLASSE OUVERTE -** Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille du jour de l'exposition. cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion .  
**CLASSE INTERMÉDIAIRE -** Pour les chiens ayant entre 15 et 24 mois la veille du jour de l'exposition. cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les classes ouverte et travail et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion .  
**CLASSE TRAVAIL -** Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille du jour de l'exposition et titulaires d'un carnet de travail mentionnant les récompenses obtenues. Une photocopie sera jointe à la feuille d'engagement. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion .  
**CLASSE CHAMPION –** Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I et Champions Internationaux de la F.C.I. âgés de 15 mois la veille du jour de l'exposition. Une photocopie de l'homologation sera jointe à la feuille d'engagement . Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes travail , ouverte et intermédiaire .  
**CLASSE JEUNE –** Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.  
**CLASSE PUPPY –** Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formulera seulement une appréciation sur le chien. Elle ne donne pas lieu à classement.  
**CLASSE VÉTÉRAN –** Pour les chiens âgés de plus de 8 ans. Classe ne donnant pas droit à l'attribution du CACS  
**PAIRES –** 2 chiens de même race, de même sexe appartenant à un même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**COUPLE -** 2 chiens de même race, de sexe différent appartenant à un même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.  
**NE CONCOURANT PAS –** Chiens inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois, avec son carnet de santé en règle, inscrits au catalogue mais non présentés en jugement ce jour là.

**RESPONSABILITE –** La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.  
 Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.  
 Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe réclamations)

**ELEVAGE – ( anciens lots d'élevage) Classe pouvant être constituée sur place,** de trois à cinq chiens de même race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

**PROPHYLAXIE DE LA RACE :**  
**Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Dion, des Services Vétérinaires) en vigueur.**  
**AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :**  
**Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination anti-rabique en cours de validité . Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition .**

**LOTS D'ELEVAGE ( anciens lots de reproducteurs) –** Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses « enfants » .

**COUPE D'OREILLE :**  
 Les chiens ayant les oreilles coupées doivent être admis aux expositions et il doit être tenu compte de la législation en vigueur dans leur pays d'origine (les ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention).

**MEUTES –** Pour six chiens (Teckels, Terriers ou Chiens Courants) minimum, de même race et variétés, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. Meutes de Teckels et Fox Terrier : attestation de meute nécessaire.

**Toutes les races seront confirmées**  
**« Jeunes Présentateurs » engagements sur place le dimanche**  
**Nombreux lots, jugement sur le ring d'honneur à 14 heures**

**Mise à jour le 11.02.1999**

**AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION :**

<b>1<sup>er</sup> Groupe :</b> Berger allemand et Berger de brie et Bouvier des Flandres ..... 15 mois Reste du groupe ..... 12 mois	<b>6<sup>e</sup> Groupe :</b> ..... 12 mois Rhodesian-Ridgeback ..... 15 mois
<b>2<sup>e</sup> Groupe :</b> Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Bordeaux , Tibet , Mastiff, Bull Mastiff , Fila , Estrella , Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées , St Bernard, Terre-Neuve, Cane Corso, Hovawart, Landseer, Leonberg, Dobermann, Gd. Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Castro Laboreiro, Mâtin Espagnol, Alentejo, Montagne Portugais, Rottweiler ..... 15 mois Reste du Groupe ..... 12 mois	<b>7<sup>e</sup> Groupe :</b> ..... 12 mois <b>8<sup>e</sup> Groupe :</b> Retrievers ..... 15 mois Spaniels et Chiens d'eau ..... 12 mois
<b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> Groupes :</b> ..... 12 mois	<b>9<sup>e</sup> Groupe :</b> Epagneuls Pékinois et Japonais ..... 10 mois Reste du groupe ..... 12 mois
<b>5<sup>e</sup> groupe :</b> Chiens de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario Podenco Ibicenco, Podenco Portugais , Samoyede , Groenland , Akita ..... 15 mois Reste du Groupe ..... 12 mois	<b>10<sup>e</sup> Groupe :</b> Whippet, Petit Lévrier Italien , ..... 12 mois Reste du Groupe ..... 15 mois

<b>ROYAL CANIN</b>	
--------------------	--